Innovations et réseaux pour le développement (IRED)

Rapport d'activités 2023

Message du Président

En 2023 l'IRED a mis en mouvement, grâce aux subventions canalisées par la Fédération genevoise de coopération, des communes et du canton de Genève et de la Confédération helvétique, une solidarité internationale efficace avec des populations moins avancées économiquement. Une amélioration économique et sociale durable de leurs conditions de vie est constatée à la suite des actions ainsi menées. Nous sommes fiers à l'IRED d'avoir tissé ces liens entre les populations bénéficiaires, les associations locales de développement et les contribuables helvétiques autour d'actions de développement entraînant des avancées tangibles au titre de plusieurs Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Quelque 4,000 hommes et femmes (pour environ 45 pour cent) ont bénéficié directement des actions de l'IRED au Burkina Faso, Burundi et République démocratique du Congo (région du Sud-Kivu). Un nombre important pour notre association, mais faible relativement au total des populations dans les zones d'intervention des projets de coopération.

Pour pallier ce hiatus l'IRED travaille au renforcement institutionnel des organisations de base, coopératives et groupements villageois, qui peuvent ainsi mieux défendre leurs intérêts et promouvoir leurs activités économiques. A la fin de la période des subventions, ces organisations de base devraient être en mesure de poursuivre des actions de développement avec des financements propres ou des crédits bancaires locaux. L'IRED s'attelle aussi au renforcement des partenaires locaux, les associations de développement dans les pays bénéficiaires, menées par des cadres nationaux de mieux en mieux formés et portant l'ambition d'un développement rapide et équilibré de leurs pays respectifs.

De telles actions de développement doivent nécessairement converger avec des réformes des diverses règlementations internationales concernant l'agriculture, l'accès au marché, la dette et le financement du changement climatique. Ces règles sont encore trop biaisées en faveur des pays riches et contre les pays très pauvres, malgré plusieurs décennies de développement sous l'égide des Nations Unies.

Les populations des pays moins avancés méritent des opportunités réelles d'élévation de leur niveau de vie. Historiquement, cette perspective est possible en l'espace d'une ou deux générations, si des mesures pour un développement réel sont entreprises. L'IRED continue à s'atteler à cette tâche urgente pour un monde plus solidaire.

Philippe Egger 23 février 2024

Président

Les projets appuyés par l'IRED apportent innovations et réseaux

L'IRED poursuit un double objectif au travers des projets de coopération sélectionnés, à savoir une aide directe aux bénéficiaires leur permettant d'améliorer une action de production ou de service, et un appui au renforcement de leur organisation. Ce double appui vise un renforcement institutionnel des bénéficiaires pour étendre leurs activités économiques, défendre leurs intérêts et engager un dialogue constructif avec les autorités constitués.

Renforcement des capacités d'employabilité et d'auto-emploi des jeunes au Burundi : Pro-jeunes III (septembre 2021- août 2024, CHF 372,266 de la FGC, CHF 40,583 mobilisés localement)

La troisième (et dernière) phase de ce projet est effective depuis septembre 2021. Elle est menée par Chantal Ntima responsable de la Maison de l'Entrepreneur, maintenant sous statut autonome mais opérant en étroite collaboration avec ADISCO.

Quelque 180 entreprises ont été accompagnées générant 716 emplois permanents et 3,084 emplois temporaires. Les 120 entreprises agricoles ont multiplié leur chiffre d'affaires par un facteur 10 tandis les 60 entreprises non-agricoles ont vu doubler le leur. Parmi ces dernières cinq PME ont un chiffre d'affaires de plus de 20 million de Francs burundais. Le programme accompagne les jeunes dans leurs démarches pour l'obtention d'un crédit auprès d'institutions bancaires locales.



Session de formation de jeunes entrepreneurs au Burundi

Promotion de l'agroécologie par la formation et le plaidoyer (PAFOP 2) (Janvier 2023 – Décembre 2025, CHF 440,796 de la FGC, CHF 41,550 mobilisés localement)

Une deuxième phase de ce projet a débuté en janvier 2023 sous la responsabilité d'Apollinaire Hacimana directeur de la coopérative faîtière UHACOM. Au Burundi 190 nouveaux paysans formateurs (dont 103 femmes) ont été identifiés et formés sur 12 nouvelles et 28 anciennes zones (collines). En République démocratique du Congo (région du Sud-Kivu) 90 nouveaux paysans formateurs ont été formés (dont 38 femmes). Des formations de recyclage des anciens paysans

formateurs sont organisées. Les paysans formateurs s'engagent à former à leur tour jusqu'à 5 autres paysans et paysannes. Des appuis sont proposés aux coopératives pour la commercialisation des produits. Un plaidoyer national pour les bio-pesticides a été mené.



Une chèvrerie en République démocratique du Congo

Appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, Burkina Faso, nouvelle phase (octobre 2022- septembre 2025, CHF 337,988 de la FGC et CHF 29,532 mobilisés localement)

Cette deuxième phase a démarré au 1er octobre 2022. Le projet est mis en œuvre par l'Institut Panafricain de Développement de Ouagadougou sous la direction de Sylvestre Ouedraogo. La première année de cette seconde phase a permis de mener à bien les actions de formation prévues pour une trentaine d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, y compris une formation à distance. Des formations certifiantes sont proposées ainsi qu'un incubateur d'entreprise pour les meilleures innovations proposées. Un Conseil national de l'économie sociale et solidaire a été formalisé. L'économie sociale et solidaire permet notamment aux femmes de créer et gérer une entreprise tout en proposant des services à la portée des populations désavantagées.



Groupe de femmes responsables d'entreprises ESS au Burkina Faso

Certicoop-Cococa, Burundi (2023-2025, CHF 515,734 de la FGC et CHF 46,800 mobilisés localement)

Cette action porte sur le renforcement des capacités des coopératives de café à remplir les obligations d'une certification organique du café, notamment à l'étape du lavage et dépulpage du café cerise. L'action a démarré en juillet 2023.

Le Consortium des Coopératives de Café (COCOCA) du Burundi réunit une trentaine de coopératives dont 10 seront bénéficiaires du projet. L'appui proposé permettra aux coopératives de vendre du café de qualité organique dont le prix est de 30 à 50 pour cent plus élevé que celui du café non-organique.



Séchage du café cerise au Burundi

Autres Activités de l'IRED en 2023

Un voyage d'échanges en juin 2023 a permis à deux cadres de l'association Alternatives Durables pour le Développement du Cameroun d'étudier les méthodes pédagogiques de l'appui à la création d'entreprises des jeunes de la Maison de l'Entrepreneur au Burundi. Une proposition de soutien à un projet similaire au Cameroun est en cours d'élaboration.

L'IRED a participé à la réalisation d'un atelier d'échanges au Burundi en septembre 2023 sur le thème de l'épargne et du crédit en milieu rural. Quelques 40 participants du Burkina Faso, Burundi, Mali, Rwanda, Sénégal et Togo ont adopté des conclusions disponibles sur le site web de l'IRED. Des pistes de collaboration entre les institutions de microfinance et les coopératives paysannes ont été dessinées.

L'IRED collabore avec la Plateforme Souveraineté Alimentaire qui réunit plusieurs associations membres de la FGC autour du thème de l'agroécologie. Plusieurs webinaires ont été organisés en 2023 sur des questions en liens avec les pratiques agroécologiques.

L'émission « Esprit solidaire » de Léman Bleu a invité l'IRED a présenté deux projets au Burundi sur l'agroécologie et sur l'entreprenariat des jeunes, respectivement en mars 2023 et en février 2024. Ces émissions sont accessibles via la page web de la FGC.

Le site internet de l'IRED (www.ired.org) est très actif autour des livres de Fernand Vincent sur la gestion des associations de développement. Le bulletin trimestriel « Informations et Outils pour l'Action » préparé par Véronique Samson est diffusé via la page web de l'IRED. Cette publication touche plusieurs centaines de personnes et d'institutions. Les publications de l'IRED suscitent une demande soutenue, mais leur diffusion en Afrique pose des difficultés non-résolues à ce jour. Le site internet est géré par l'association Yam Pukri à Ouagadougou. Fernand Vincent assure l'approvisionnement de la page web de l'IRED en nouvelles et informations.

Fernand Vincent et Paul Foleu ont lancé un projet autour du thème « Développer l'Afrique Autrement » et envisagent diverses initiatives pour reconstituer, dynamiser et fédérer un réseau d'acteurs sur cette thématique.

Projet de coopération et autonomie des associations d'appui au développement

Un débat anime le réseau IRED depuis plusieurs années. L'autonomie des organisations paysannes et celle des associations d'appui est un objectif affiché et assumé par l'IRED et ses partenaires, dont les associations d'appui au développement.

Cet objectif d'autonomie est poursuivi au moyen du financement d'actions de développement. Dans quelle mesure un projet de coopération internationale peut-il préparer ou limiter l'autonomie institutionnelle, financière et économique des associations d'appui ?

Précisons d'emblée que l'IRED est une association 100 pour cent dépendante de financements publics octroyés par la Fédération genevoise de coopération pour des projets de coopération au développement.

Les opportunités d'autofinancement des associations d'appui ne manquent pas car la plupart sont engagées dans des actions de service (formation, commercialisation, conseil, recherche-action) pour lesquels un marché existe. Les coopératives peuvent organiser les services de commercialisation /transformation aux membres de façon à prélever une marge pour les financer, au moins partiellement. Les nombreuses actions de formation menées par les associations permettent de

diversifier les sources de financement, multiplier les opportunités de financement local et ainsi structurer un marché.

Un rapide examen des structures de coût des projets de coopération tempère cependant ces espoirs tant les frais de personnel (les salaires versés) sont élevés relativement aux activités et services octroyés par les projets.

Pour quatre projets en cours appuyés par l'IRED le poste « activités » représente entre 41 et 71 pour cent du total des budgets et le poste « personnel » entre 9 et 40 pour cent.

Des prestations de service assurées par les organismes d'appui pourraient potentiellement contribuer au financement des coûts de personnel des projets, et donc de dégager des marges d'autofinancement. Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, donc principalement les dépenses en personnel, constitue un enjeu important à cet égard. Cette réflexion doit se poursuivre. L'IRED entend y assumer sa part.

Rapport financier de l'exercice 2023

Les comptes 2023 ont été audités par le Cabinet Beau HLB SA. Le rapport d'audit en date du 2 février 2024 est reproduit ci-après. L'exercice 2023 dégage un excédent de CHF 16,781. Les frais administratifs s'élèvent à CHF 37,655 dont CHF 4,278 liés à des soldes sur d'anciens projets clôturés. Les recettes issues des frais de gestion imputés aux projets gérés par l'IRED s'élèvent à CHF 54,437. Les fonds propres de l'IRED s'élèvent à CHF 65,225, une augmentation de 34,6 pour cent par rapport à 2022.

Le rapport d'audit noter en particulier :

« Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, qui présentent un Bilan de 234'856.64 CHF et un résultat excédentaire de 16'781.61 CHF ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la norme Swiss GAAP, et ne sont pas en conformités avec la loi et les statuts. »

A noter cependant que le bilan de l'IRED provisionne toujours à son actif CHF 15,955 au titre de débiteurs, en raison d'un impayé dû par l'Institut Panafricain de Développement de Douala au Cameroun. Des démarches ont été poursuivies pour tenter de recouvrer cette somme.

Le rapport de l'organe de révision des comptes, le bilan et le résultat d'exploitation sont reproduits ci-dessous.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023
(Période du 1er janvier au 31 décembre 2023)

PRODUITS				
Produits de fonds affectés (Voir annexe)				
Financement FGC - affecté	437,259.00		432,123.00	
	-	**437,259.00**	-	432,123.00
CHARGES				
Charges directes de projets (Voir annexe)		439,029.75		299,547.70
Frais administratifs				
Pertes sur projets	4,278.74		-	
Frais de secrétariat	16,511.10		16,529.87	
Gestion de l'Association	16,301.00		8,114.80	
Information, Site Internet, etc.	565.05		598.50	
	-	37,655.89	-	25,243.17
		476,685.64		324,790.87
RESULTAT AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTES		**-39,426.64**		107,332.13
Allocations aux fonds affectés		-437,259.00		-432,123.00
Utilisation des fonds affectés		439,029.75		299,547.70
Utilisation des fonds affectés pour frais de gestion		54,437.50		37,443.50
EXCEDENT (PERTE) DE L'EXERCICE		**16,781.61**		12,200.33

INNOVATION ET RESEAUX POUR LE DEVELOPPEMENT (IRED.ORG)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

		CHF		Rappel 2022
ACTIF				
Actifs circulants				
Banques		218,861.45		257,907.35
Débiteurs		15,995.19		15,995.19
TOTAL ACTIFS		**234,856.64**		273,902.54
PASSIF				
Fonds étranger à court terme				
Créanciers et passifs transitoires		4,373.00		4,321.00
Fonds affectés				
Fonds affectés FGC (Voir tableau)	137,372.50	-	189,302.01	-
Provision pour actions futures	27,885.78	165,258.28	31,835.78	221,137.79
Fonds propres				
Surplus net au 01.01.2023	48,443.75		36,243.42	
Excédent (Perte) de l'exercice	16,781.61	65,225.36	12,200.33	48,443.75
TOTAL PASSIFS		**234,856.64**		273,902.54

Fonctionnement de l'IRED

Les tâches de suivi des projets sont assurées de façon intense par Deogratias Niyonkuru à partir du Burundi.

Les tâches de secrétariat sont principalement assurées par Philippe Egger avec un soutien constant d'Alain Vergeylen.

Organes de l'IRED

L'IRED est dirigé par un comité exécutif composé de six membres (Mme Milasoa Cherel-Robson, MM. Stanislas Bineli, Deogratias Niyonkuru, responsable Afrique, Fernand Vincent, Alain Vergeylen, trésorier et Philippe Egger, Président). L'IRED est une association dont tous les membres sont volontaires. L'IRED ne verse aucun salaire.

REMERCIEMENTS

L'IRED et ses partenaires remercient la Fédération Genevoise de Coopération, la Direction du Développement et de la Coopération, l'Etat de Genève, la Ville de Genève, ainsi que les communes de Cologny, Corsier, Chêne-Bourg, Chêne-Bougerie, Grand-Saconnex, Lancy, Onex, Vernier, Versoix, et Veyrier pour leur soutien financier à nos réalisations.

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Direction du développement et de la coopération DDC

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

SUBVENTIONNÉ PAR LA VILLE DE GENÈVE

Ville de Lancy
République et canton de Genève

Onex Ville de progrès
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

VERNIER
Une Ville pas Commune

Ville de Versoix

COMMUNE DE VEYRIER

Ville de Cologny

Ville du Grand-Saconnex

VILLE DE CAROUGE

Corsier

Chêne-Bourg

Chêne-Bougeries